



L'Info Pierre-Boucher SEPTEMBRE 2024



Chers parents et élèves de l'école Pierre-Boucher,

C'est avec un grand plaisir que nous commençons une nouvelle année scolaire, revoir nos élèves est un réel bonheur. Je suis heureuse de faire maintenant partie de la belle équipe de l'école Pierre-Boucher. J'ai hâte d'apprendre à connaître chacun des élèves.

À l'école, nous travaillerons de pairs afin de bien accompagner vos enfants, leur offrir un milieu de vie sécuritaire, bienveillant et stimulant.

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une excellente année scolaire !

Horaire du préscolaire

Matin : 8 h 30 à 11 h 30

Dîner : 11 h 35 à 12 h 50

Après-midi : 12 h 55 à 14 h 37

Horaire du primaire

| <u>Avant-midi :</u> | <u>Après-midi :</u> |
|-------------------------|---------------------------|
| 8 h 20 – 8 h 30 accueil | 11 h 55 – 13 h 10 dîner |
| 8 h 35 – 9 h 35 | 13 h 15 – 13 h 20 accueil |
| 9 h 35 – 10 h 35 | 13 h 20 – 14 h 20 |
| 10 h 35 – 10 h 55 pause | 14 h 20 – 14 h 40 pause |
| 10 h 55 – 11 h 55 | 14 h 40 – 15 h 40 |
| | 15 h 40 – fin des classes |

Personnel pour l'année 2024-2025

Directrice: Stéphanie St-Onge-Ross

Préscolaire

Laurence Martin groupe 001 – Louise Levesque groupe 002

1^{er} cycle

Mélanie Turcotte groupe 101 – Amélie Brouillet groupe 102

Chantal Lavigne groupe 201 – Isabelle Gagnon groupe 202

2^e cycle

Marie-Claude Lafrance groupe 301 – Maude Brisebois-Therrien groupe 302
Ariane Lamarre St-Yves groupe 401 – Josiane St-Jacques groupe 402

3^e cycle

Alexandrine Saint-Georges groupe 501 – Roxane Luydlin Lapointe groupe 502
Kim Reinhardt groupe 601 – France Blondeau groupe 602

Temps partagé

Florence Lemire-Chagnon groupes 002, 102, 201, 502

Orthopédagogie: Michèle Dansereau / Maude Bellefeuille

Musique : Julie Lapierre

Anglais : Félix Lebrun

Éducation physique : Martin Dupuis / Mélanie Gagnon

Psychologie : Suzanne Comeau

Psychoéducation : Anne-Marie Leclerc

Orthophonie: Shirley Houle

Travailleuse sociale : Danielle Tremblay

Infirmière : Laurie Lamothe

Technicienne en éducation spécialisée : Martine Lamer

Préposée aux élèves handicapés : Audrey Laflamme

Service de garde

Technicienne : Rachel Gagnon

Éducatrices : Jocelyne Duchesneau, Ginette Gonçalves, Josée Groulx, Zined Kheir Eddine, Marylène Néron, Annie Savard, Evelyne St-Onge, Amina Taïbi, Maël Valois-Pereira

Surveillantes d'élèves : Johanne Baril, Anne-Marie Rivard, Catherine Martel

Accueil : Catherine Martel

Conciergerie : Daniel Lamoureux / Martin Charkarov (soir)

Secrétariat : Nathalie Tessier

Lorsque votre enfant se présente à l'école; voici ce à quoi nous nous attendons au niveau du code vestimentaire :

- Je porte des vêtements adéquats pour venir à l'école;
- Je m'habille proprement et convenablement selon la saison;
- Tout vêtement, coiffure ou accessoire de mode inapproprié pour un milieu scolaire est interdit : vêtement avec signe de violence ou de vulgarité, sandales de plage;
- Jupe, robe ou short doivent arriver à la mi-cuisse;
- Chandail ou camisole ne doit pas découvrir le ventre ni montrer les sous-vêtements;
- Dès mon entrée dans l'école, j'enlève ma casquette ou mon chapeau;
- À l'intérieur de l'école, je porte des chaussures en tout temps;
- Je porte les vêtements exigés pour les cours d'éducation physique : chandail à manches courtes, short ou survêtement, espadrilles à semelles qui ne marquent pas et en caoutchouc (pas de souliers de « skate »), aucun bijou;
- Pour une question de sécurité, votre enfant devrait porter des espadrilles pour jouer à l'extérieur, à des jeux de ballons ou courir.

Lorsque vous avez à communiquer avec l'école, voici la meilleure manière de le faire :

Le moyen le plus simple et rapide pour nous joindre est le secrétariat au 450-655-8088 poste 0. Vous pouvez communiquer aussi en utilisant l'agenda de votre enfant ou une note dans une enveloppe. De plus, il est préférable de prendre rendez-vous avec la personne que vous voulez rencontrer. Cela nous permet de prendre le temps nécessaire avec vous.

Lorsque votre enfant s'absente ou est en retard, voici ce qu'il faut faire :

Il est important d'informer la secrétaire pierre-boucher@cssp.gouv.qc.ca l'enseignante (courriel de l'enseignante) et le service de garde garde.pierre-boucher@cssp.gouv.qc.ca (s'il y a lieu) lorsque votre enfant s'absente afin d'avoir une meilleure communication entre nous et nous éviter de chercher des élèves. Il est également possible de laisser un message sur la boîte vocale de la secrétaire en composant le numéro suivant (avant 8 h 30 le matin et avant 13 h 15 l'après-midi) : 450-655-8088 poste 5, il faut alors prendre le soin de nous indiquer, le nom de l'enfant, la raison de l'absence ou du retard et la durée de l'absence ou du retard.

De plus, tous les élèves en retard doivent se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe pour recevoir leur billet de retard. Les cas chroniques seront présentés à la direction qui rencontrera l'élève ou communiquera avec les parents.

Lorsque vous désirez rencontrer un membre du personnel de l'école, voici ce qu'il faut faire :

Vous devez entrer par la porte # 1 afin de vous identifier et signer un registre au bureau de la secrétaire. Il est interdit de circuler dans l'école sans au préalable avoir téléphoné pour prendre un rendez-vous.

Attestation officielle de fréquentation scolaire – lundi 30 septembre 2024

Il est essentiel que tous les élèves soient présents à l'école lors de cette journée. Voir à ce que votre enfant ne s'absente que pour une raison vraiment importante. Si votre enfant doit s'absenter, un formulaire attestant que votre enfant fréquente bel et bien l'école Pierre-Boucher vous sera acheminé pour signature et vous devez nous le retourner dès le lendemain au secrétariat de l'école.

Informations en lien avec la communication et les bulletins

Les bulletins sont disponibles uniquement sur **Mozaïk Portail Parents** et ne vous seront pas envoyés par courriel, et ce, dans un souci de protection des renseignements personnels.

Pour plus de détails sur les fonctions de Mozaïk Portail Parents, veuillez consulter le site Web du Centre de services scolaire des Patriotes au <https://csp.ca/ressources-parents/mozaik-portail-parents/>

Marcheurs et dîneurs à la maison

Pour les élèves marcheurs et ceux qui dînent régulièrement ou occasionnellement à la maison, nous vous informons qu'avant 8 h 20 le matin et 13 h 10 l'après-midi, **les élèves demeurent sous la responsabilité des parents** et qu'aucune surveillance n'est assurée dans la cour de l'école par le personnel enseignant ou le personnel du service de garde. De plus, les élèves doivent entrer dans l'école par la porte de la cour arrière.

Passage piétonnier

Sur la rue Thailhandier, il y a un passage piétonnier à l'entrée de la cour de l'école. Il serait important que les voitures ne se stationnent pas sur ce passage. De plus, si un véhicule s'arrête sur le passage de piétons, le conducteur risque de recevoir une contravention. Avant tout, pensons à la sécurité de nos enfants.

Débarcadère des autobus

Nous vous demandons de ne pas faire descendre votre enfant sur la rue Joseph-Martel, car les autobus scolaires ont besoin de cet espace réservé pour faire descendre les élèves transportés en toute sécurité.

Soyez attentif, quelques secondes de plus peuvent éviter un accident.

Dîner et collation

Dans le respect de la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Patriotes, nous incitons les élèves à consommer des aliments sains. Les friandises sont interdites. Lors de la rencontre des parents, les enseignantes vous informeront des collations permises en classe. Pour les élèves inscrits au service de garde à la fin des classes, il est possible d'avoir une collation plus consistante (ex. : barre tendre).

Allergies : Pour des raisons de sécurité, évitez d'envoyer des aliments contenant des allergènes. Exemple : arachides, noix ou aliments en fonction de la sévérité des allergies des élèves.

Identification des objets personnels

Chaque année, nous retrouvons de nombreux articles personnels qui ne sont pas réclamés. Ces pertes seraient évitées si les vêtements et les articles scolaires des enfants étaient clairement identifiés. À la fin de chaque mois, tous les vêtements perdus seront remis à une œuvre de charité, les autres objets seront mis à la poubelle.

Si votre enfant doit prendre de la médication à l'école, voici ce qu'il faut faire :

Le parent doit venir remettre, au secrétariat, le médicament prescrit et remplir un formulaire d'autorisation (disponible sur le site internet de l'école) S.V.P., ne pas mettre de médicaments qui ne sont pas sous ordonnance dans le sac d'école de votre enfant.

Premiers soins

En cas de malaises ou blessures, la secrétaire ou un membre du personnel verra à prendre les mesures appropriées pour apporter les soins nécessaires aux élèves. Les parents seront avisés rapidement si la situation le requiert. Si un transport ambulancier s'avérait nécessaire, le coût de ce transport serait assumé par les parents.

Respect du Régime pédagogique

Nous vous informons que les élèves sont tenus de fréquenter l'école 25 heures par semaine et 180 jours par année. Cependant, il existe des situations d'exception qui sont couvertes par l'article 15 du Régime pédagogique (maladie, handicap, enseignement à la maison équivalent, etc.) Si, par exemple, un élève n'est pas en mesure de suivre son cours d'éducation physique, vous devez nous fournir un certificat médical attestant de son incapacité. De plus, si votre enfant doit s'absenter de façon régulière parce que ce dernier doit s'entraîner (ex.: club de gymnastique, club de patinage artistique, etc.) il n'existe pas de disposition de la LIP ni du Régime pédagogique pour que la direction de l'école réponde favorablement à une telle demande. Si jamais des parents décidaient malgré tout de retirer leur enfant de l'école pour de telles activités, il s'agirait alors de votre propre décision. Les absences de l'élève seront inscrites et une preuve écrite de votre part s'avérerait nécessaire pour la verser au dossier scolaire. Également, l'absence d'un élève pour cause de voyage durant la période de classe prive celui-ci d'explications, de travaux d'apprentissage et parfois d'évaluations. L'école vous laisse cependant toute la responsabilité de la décision et des conséquences possibles. Aucune planification de l'enseignement, aucun travail scolaire ne seront fournis à l'élève pendant cette période d'absence. Le suivi du programme, les travaux à remettre ainsi que le rattrapage relèvent des parents. Des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue en classe pendant cette absence ne pourront être exigés.

L'école ne peut être responsable du retard scolaire qui pourrait résulter d'une absence d'un élève pour un voyage. Une telle absence est non motivée au sens de la Loi sur l'instruction publique. Merci de votre compréhension!

Assurance scolaire

Il est important de souscrire à une assurance accidents au bénéfice de votre enfant d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. En effet, le Centre de services scolaire des Patriotes détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses

élèves. C'est aux parents de souscrire à celle-ci. Ainsi, si un dommage corporel survient à un élève et qu'à la suite d'une enquête il appert qu'aucune faute ou négligence n'a été commise par le ou les préposés du CSSP (employés, bénévoles), la responsabilité de la CSSP ne sera pas engagée et les réclamations présentées aux assureurs (traitement d'orthodontie, location de béquilles, etc.) ne seront pas remboursées. Dans le cas où l'élève bénéficierait d'une assurance accident souscrite par ses parents, celle-ci pourrait payer de tels frais si les éléments de la couverture le prévoient. Nous vous rappelons toutefois qu'en vertu de la *Loi sur la Protection du consommateur* et sur la *Loi sur l'instruction publique*, aucune publicité de compagnie d'assurance scolaire ne peut être distribuée par l'école.

Poux de tête

Les poux font la rentrée scolaire en même temps que vos enfants. La collaboration de tous les parents est nécessaire pour contrôler les poux de tête. Il faudrait examiner la tête de votre enfant **dès aujourd'hui et régulièrement tout au long de l'année scolaire**. Traitez votre enfant qui a des poux et veuillez aviser le secrétariat de l'école au 450-655-8088 poste 0. Merci de votre collaboration!

Maladies infectieuses

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre. Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école. L'infirmière du CSSSPB en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions. L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.

Lorsque votre enfant est malade, voici ce qu'il faut faire :

Fièvre, mal de ventre... Mon enfant est malade : doit-il rester à la maison ? Une question que beaucoup de parents se posent. Il faut garder l'enfant à la maison quand :

- Une fièvre mal tolérée, que l'on prend sérieusement en compte **à partir de 39°C**.
- Une gastro-entérite, des vomissements ou une diarrhée, car l'enfant doit impérativement être surveillé. Ces symptômes risquent de perturber les activités de votre enfant pendant la journée. Il sera donc mieux à la maison.
- Nez qui coule, si l'enfant semble en forme malgré son rhume, il peut aller à l'école. Toutefois, s'il a peu d'appétit, s'il manque d'énergie, si son humeur change ou s'il a des difficultés respiratoires, on le garde à la maison.

Conclusion si l'enfant est capable d'être attentif et de s'amuser, il peut aller à l'école.

Documentation

Nous vous invitons à retourner le plus tôt possible tous les documents à remplir. Votre collaboration est essentielle au bon fonctionnement de notre école.

L'adresse de notre site Web est :

<http://pierreboucher.csp.qc.ca/>

Déjeuner de la rentrée – 6 septembre 2024

Afin de célébrer la rentrée scolaire avec ses camarades de classe et son enseignant(e), nous invitons votre enfant à apporter un petit déjeuner vendredi matin prochain. Il aura également besoin d'une serviette pour déjeuner à l'extérieur. En cas de pluie, les élèves déjeuneront en classe.



Dates importantes :

Déjeuner de la rentrée :

Vendredi 6 septembre 2024

Parcours Festimousse :

10 septembre 2024 (information à venir)

Rencontre de parents / Assemblée générale des parents :

Mercredi 11 septembre 2024 à 18 h 30

Attestation officielle de fréquentation scolaire :

Lundi 30 septembre 2024

Photos scolaires :

Lundi 21 octobre 2024

Stéphanie St-Onge-Ross
Directrice